

# Bonne rentrée scolaire 2024 / 2025



# SOMMAIRE

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES et PERISCOLAIRES**

- Page 03 documents à fournir
- Page 04 dates et lieux des inscriptions scolaires des écoles de Chaumont
- Page 05 dates et lieux des inscriptions scolaires des écoles de l'Agglomération

## **DEROGATIONS SCOLAIRES**

- Pages 06 à 08 demande de dérogation scolaire, mode d'emploi

## **ACCUEIL et ETUDES SURVEILLEES**

- Page 09 informations, lieux, horaires, coût

## **RESTAURANTS SCOLAIRES**

- Page 11 les sites de restauration
- Page 12 modalités d'inscription et acquittement de la facture

## **ACCUEILS DE LOISIRS DE L'AGGLOMERATION**

- Pages 14 à 23 modalités d'inscription pour les accueils de loisirs de Chaumont
- Pages 24 à 36 modalités d'inscription pour les accueils de loisirs de l'Agglomération

## **AUTRES ORGANISATEURS D'ACCUEILS DE LOISIRS**

- Page 37

## **ANNEXE**

- Règlement de service restauration scolaire
- Règlement de service péri et extra scolaire

# 1<sup>ère</sup> Inscription scolaire À l'école maternelle, À l'école élémentaire

## Changement d'école et nouveaux arrivants

**Photocopies obligatoires** des pièces ci-dessous à  
**fournir**

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de vaccinations
- Attestation de la CAF ou MSA ou déclaration d'impôts 2023 sur les revenus 2022
- Jugement de divorce et autorisation parentale
- Fiche de renseignements



# ÉCOLES de CHAUMONT

## DATES DES PREMIÈRES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Du Lundi 08 avril au Vendredi 26 avril 2024

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS au 03.25.30.60.69**

Au C'SAM

5, Avenue Emile Cassez

52000 CHAUMONT

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ou

Possibilité de prendre rendez-vous en ligne

sur le site de l'agglomération de Chaumont

Rubrique inscriptions scolaires

Cliquer sur le lien Ecole de Chaumont

---

## INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

Dossier à déposer au c'sam sans rendez-vous à partir du 8 avril 2024

**Pour toutes questions**

Par Mail : [guichet.unique@ville-chaumont.fr](mailto:guichet.unique@ville-chaumont.fr)

Téléphone Guichet Unique : 03 25 30 60 69

**Pour information, l'école est obligatoire à partir de 3 ans**

**Possibilité de pré-inscription pour les enfants de 2 ans, hors Réseau d'Education Prioritaire (REP)**

**Edouard Herriot, Voltaire Moulin, Jean Macé, Lafayette, Brottes**

**Possibilité de pré-inscription pour les enfants de 2 ans, Réseau d'Education Prioritaire (REP)**

**Pierres Percées, Jules Ferry, René Cassin, Pablo Picasso, Robert Pillon**

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

ECOLES	Lieux d'inscriptions à partir du 8 avril 2024		
	SCOLAIRE		Accueils et restauration
	Mairie du lieu de scolarisation	Horaires d'ouvertures Mairies	
<b>BOLOGNE</b>	Tel : 03.25.01.41.23	Du lundi au mercredi de 8h45 à 12h et de 16h30 à 17h15 Du jeudi au vendredi de 8h45 à 12h	Auprès du référent <a href="mailto:Referent.bologne@gmail.com">Referent.bologne@gmail.com</a> Tel : 06.72.82.70.05
<b>FRONCLES</b>	Tel : 03.25.02.31.21	Du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30	Auprès du référent <a href="mailto:Referent.froncles@gmail.com">Referent.froncles@gmail.com</a> tel : 06.31.46.15.56
<b>SONCOURT VIEVILLE</b>	A l'école tel : 03.25.01.69.79 A l'école tel : 03.25.02.41.82		Auprès du référent <a href="mailto:Referent.soncourt@gmail.com">Referent.soncourt@gmail.com</a> Tel : 06.40.27.29.96
<b>POULANGY MARNAY</b>	A l'école tel : 06.65.35.87.10		<b>Pour les dates d'inscriptions scolaires et périscolaires voir avec les mairies du lieu de scolarisation</b>
<b>BIESLES</b>	Tel : 03.25.31.93.20	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h30 à 17h30 et samedi de 8h30 à 12h	
<b>BRETHENAY/CONDES</b>	Tel : 03.25.32.60.87	Lundi de 10h à 11h15 jeudi de 14h à 15h30 et vendredi de 16h30 à 18h30	
<b>COLOMBEY LES 2 EGLISES</b>	Tel : 03.25.01.50.79	Du lundi au vendredi de 14h à 17h30	
<b>ESNOUVEAUX</b>	Tel : 09.75.40.96.52	Du mardi de 8h30 à 12h et 13h à 17h et vendredi de 8h30 à 12h	
<b>AGEVILLE</b>	Tel : 09.64.32.48.02	Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

ECOLES			Accueil et restauration
	Mairie du lieu de scolarisation	Horaires d'ouvertures Mairies	
<b>CHOIGNES CHAMARANDES</b>	Tel : 03.25.32.22.73	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h	<b>Pour les dates d'inscriptions scolaires et périscolaires voir avec les mairies du lieu de scolarisation</b>
<b>FOULAIN</b>	Tel : 03.25.31.11.39	Mardi et vendredi de 15h30 à 17h30	
<b>JONCHERY</b>	Tel : 03.25.31.42.40	Lundi et vendredi de 9h à 11h30 et mardi de 14h à 17h	
<b>JUZENNECOURT</b>	Tel : 03.25.02.03.04	Mardi de 8h à 10h et jeudi de 15h à 18h	
<b>MANDRES</b>	Tel : 03.25.31.97.79	Lundi et jeudi de 17h30 à 18h30	
<b>SEMOUTIERS</b>	Tel : 03.25.31.04 .44	Mardi de 9h30 à 12h et 14h30 à 19h30 et jeudi de 9h30 à 12h30	
<b>VILLIERS LE SEC EUFFIGNEIX</b>	Tel : 03.25.03.25.11	Du mardi au vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h	
<b>NOGENT</b>	A France services tel : 03.25.31.03.73	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30	

# DEROGATION SCOLAIRE

## De quoi parle-t-on ?

« Le code de l'éducation garantit aux élèves une affectation prioritaire dans les établissements scolaires du secteur géographique dont ils dépendent.

Ce secteur correspond au périmètre de desserte du domicile et il est délimité en fonction des nécessités de l'organisation du service public de l'enseignement. La sectorisation est communément appelée « carte scolaire ».

Le principe est le respect de cette sectorisation pour l'affectation d'un élève, l'exception étant la scolarisation hors secteur. Les parents n'ont aucun droit à scolariser leurs enfants dans un établissement public qui emporterait leur préférence.

Cependant, le code de l'éducation prévoit les motifs de dérogation suivants :

- **L'organisation professionnelle des parents : s'ils travaillent hors du secteur et qu'il n'y a pas de service d'accueil et/ou de restauration adéquat.**
- **Les raisons médicales : si l'élève a besoin de soins ou d'une hospitalisation régulière dans un autre secteur**
- **Le groupement de fratrie (et non la simple inscription groupée).**

Hormis ces cas, la dérogation n'est qu'une faculté et l'autorité dispose d'une marge d'appréciation pour l'accorder ou la refuser au regard des motivations et justificatifs présentés. »

## Demande de dérogation scolaire / mode d'emploi :

Une fiche de dérogation à remplir (ou télécharger sur le site de l'agglomération de Chaumont) à soumettre à la signature du maire de votre commune, accompagnée d'un courrier explicatif et des documents justifiant votre demande de dérogation ***pour l'entrée en maternelle et en élémentaire (CP)***

### Exemple de justificatifs :

- Si l'enfant est gardé par ses grands parents  
justificatif de domicile des grands parents
  - Si l'enfant est gardé par une nourrice agréée  
Contrat ou attestation d'agrément ou engagement réciproque
  - Pour une raison médicale : un certificat du médecin
  - Pour les parents qui travaillent dans une commune autre que le lieu de résidence  
Attestation de l'employeur des parents
- 
- Par mail : [nferrari@ville-chaumont.fr](mailto:nferrari@ville-chaumont.fr)
  - Par téléphone : 03 25 02 65 03
- 
- La commission se réunit **au début du mois de juin** et est constituée du président de l'agglomération ou de son représentant et du représentant de l'Education Nationale.

# Accueils, Etude Surveillée



**LE COÛT DES INSCRIPTIONS PERI et EXTRASCOLAIRES EST CALCULE SELON  
VOTRE QUOTIENT FAMILIAL**

**ETUDE à partir de l'élémentaire (forfait trimestriel) :**

Ecoles concernées : E. HERRIOT, J.MACE, LAFAYETTE,

**ACCUEIL (matin, midi, soir)**

Horaires

- Matin à partir de 7h30
- Midi jusqu'à 12h20 (selon les horaires des écoles)
- Soir jusqu'à 18h30
  
- Tarif au ¼ heure
- Droit d'inscription annuel

# LES RESTAURATIONS SCOLAIRES

- Les sites de restauration
- Modalités d'inscription
- Acquittement des factures

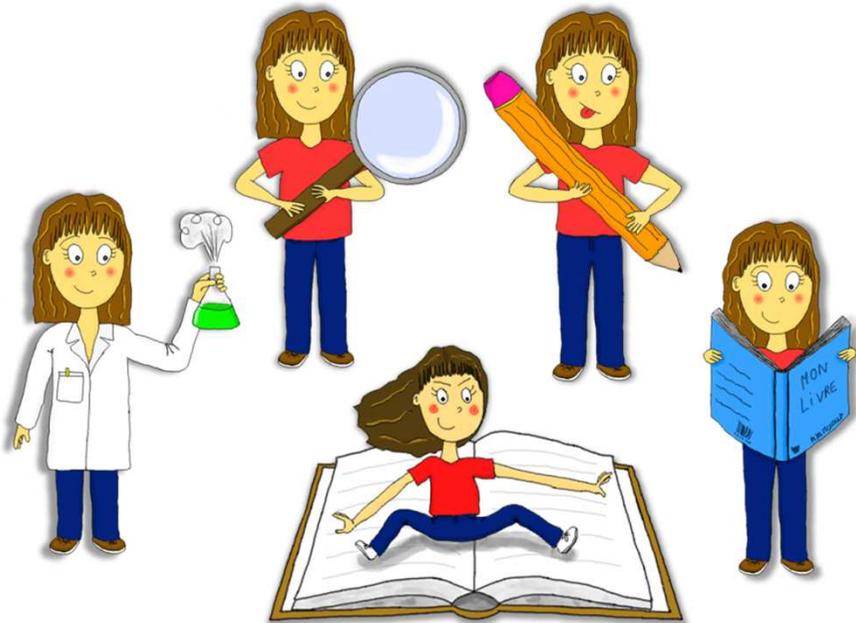


# LES SITES DE RESTAURATION

Gestion agglomération de Chaumont en partenariat avec Scolarest dans le cadre d'une délégation de service public			Gestion par les collègues
CHAUMONT		EXTERIEUR	EXTERIEUR
Brottes	<b>Sur place</b>	Biesles	Colombey les deux Eglises
Edouard Herriot		Bologne	Froncles
Voltaire Moulin		Brethenay	Nogent
Jean Macé		Choignes Chamarandes	<b>Facturation Agglomération de Chaumont</b>  <b>et acquittement de la facture dès réception au Trésor Public</b>
Lafayette		Euffigneix	
	Esnouveaux		
	Foulain		
René Cassin	<b>Cassin</b>	Jonchery	
Pablo Picasso		Juzennecourt	
Robert Pillon		Mandres	
Jacques Prévert		Marnay	
		Semoutiers	
		Soncourt	
Pierres Percées	<b>St Roch</b>	Vieville	
Jules Ferry		Villiers le Sec	
<b>Facturation et acquittement de la facture auprès de scolarest</b>			

<b>Modalités d'inscription</b>	<b>Acquittement des factures auprès de scolarest</b>
<b>INSCRIPTION</b>	<b>LIEUX</b>
<b>C'SAM</b>	<b>C'Sam</b> Avenue Emile Cassez 52 CHAUMONT
<b>TELEPHONE et ADRESSE MAIL</b>	<b>JOURS et HORAIRES</b>
Téléphone : 03 25 30 60 69	Lundi, Mardi, Jeudi de 8h45 à 11h45
Mail : <a href="mailto:guichet.unique@ville-chaumont.fr">guichet.unique@ville-chaumont.fr</a>	Vendredi de 8h45 à 10h45
<b>ABSENCES</b>	<b>MODES DE REGLEMENT</b>
Prévenir avant 9h00 aux coordonnées ci-dessus	Carte bancaire, chèque, espèce
<b>INSCRIPTION SELON PLANNING</b>	Possibilité de règlement en ligne
A transmettre avant les 25 du mois pour le mois suivant	Possibilité de prélèvement bancaire
	Téléphone: Scolarest 06.77.28.05.83

# LES ACCUEILS DE LOISIRS ORGANISES PAR L'AGGLOMERATION



Nom/adresse/téléphones de la structure	Modalités d'inscriptions
<b>Accueils de loisirs situés à Chaumont</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Club 1000 Jeunes</b></p> <p>Rue Ampère (école Jacques Prévert) Scolarisé à partir de 6 ans (ou scolarisé à l'école élémentaire)</p>	<p>Acquittement d'une adhésion annuelle selon quotient familial</p> <p>Au C'SAM sur rendez-vous (03.25.30.60.69)</p> <p>Inscription obligatoire 15 jours avant pour chaque période de vacances (règlement de service)</p> <p>Fiche d'inscription par période de vacances à se procurer et à transmettre au directeur de l'accueil du centre de loisirs</p> <p>Restauration possible sur inscription</p> <p>Tarifs appliqués identiques à la restauration scolaire</p>
<p style="text-align: center;"><b>Maison du Temps Libre (MTL)</b></p> <p>Rue Jules Ferry Scolarisé à partir de 6 ans (ou scolarisé à l'école élémentaire)</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Maison des Loisirs (MDL)</b></p> <p>Boulevard Voltaire Scolarisé à partir de 6 ans ( ou scolarisé à l'école élémentaire)</p>	<p>Par mail : <a href="mailto:guichet.unique@ville-chaumont.fr">guichet.unique@ville-chaumont.fr</a></p> <p>Au C'SAM sur rendez-vous (03.25.30.60.69)</p> <p>Inscription obligatoire 15 jours avant pour chaque période de vacances.</p> <p>Fiche d'inscription par période de vacances à se procurer et à transmettre auprès du directeur de l'accueil de loisirs</p>
<p style="text-align: center;"><b>Lafayette</b></p> <p>3 Rue de Chamarandes Scolarisé à partir de 3 ans</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Inscriptions obligatoires</b></p>	<p>Communication sur le site de l'agglomération et ou sur l'interface scolaire ENT ONE pour chaque période de vacances</p>

# Accueil de loisirs

## LAFAYETTE



# Accueil de Loisirs Lafayette

## Rue de Chamarandes

### Vacances scolaires/mercredis

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui		Enfants maternels A partir de 3 ans scolarisé (Propres et sans couche) <b><u>En juillet</u></b> :	Sur place <b>ATTENTION</b> <b>pas de restauration</b> <b>aux vacances de Noël</b>
<b>Vacances</b>	Toutes les périodes <b>Fermeture en août</b>	7h30 à 12h15 13h30 à 18h15		
<b>Tarif inscription</b>	Paiement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)			
<b>Pré –Inscription et Inscription</b>	<p><b>1- pré-inscription annuelle au C’SAM sur rendez vous ou par mail</b>  <a href="mailto:guichet.unique@ville-chaumont.fr">guichet.unique@ville-chaumont.fr</a></p> <p><b>2- <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances auprès du directeur de l’accueil de loisirs ou au C’SAM (règlement de service)</b></p>			
<b>Renseignements</b>	<p><b>Mail :</b> <a href="mailto:referent.lafayette@gmail.com">referent.lafayette@gmail.com</a></p> <p><b>Téléphone :</b> 06 07 68 45 51</p>			

# Club 1000 jeunes



# Club 1000 Jeunes

## Rue Ampère

### Vacances scolaires/mercredis

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7H30 à 12h15 13h30 à 18h15	<b>A partir de 6 ans</b> (ou scolarisé à l'école élémentaire)	Restaurant école René Cassin <b>ATTENTION</b> <b>pas de restauration aux vacances de Noël</b>
<b>Vacances</b>	Toutes périodes			
<b>Tarif inscription</b>	<b>Adhésion annuelle : au C'Sam par chèque bancaire ou espèce selon quotient familial</b> <b>Tarif restauration : paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public</b>			
<b>Pré-inscription et Inscription</b>	<b>1 – pré-inscription annuelle au C'SAM sur rendez vous</b> <b>2 - <u>Inscription obligatoire 15 jours avant chaque période de vacances auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou au C'SAM (règlement de service)</u></b>			
<b>Renseignements</b>	<b>Mail : <a href="mailto:c1000j@ville-chaumont.fr">c1000j@ville-chaumont.fr</a></b>  <b>Téléphone : 03 25 03 75 18 / 06 07 68 45 87</b>			

# Maison des Loisirs



**Maison des Loisirs**  
**Boulevard Voltaire**  
**Vacances scolaires/mercredis**

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7h30 à 12h15 13h30 à 18h30	<b>A partir de 6 ans</b> (ou scolarisé à l'école élémentaire) <b>Pour les enfants de 3 à 5 ans du lundi 07 au 25 août inclus</b>	Restaurant école René Cassin
<b>Vacances</b>	Toutes périodes <b>Sauf vacances de Noël</b>			
<b>Tarif inscription</b>	<b>Paielement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)</b>			
<b>Pré-inscription Et Inscription</b>	<b>1 – pré-inscription annuelle au C'SAM sur rendez vous</b> <b>2 - <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou au C'SAM (règlement de service)</b>			
<b>Renseignements</b>	<b>Mail : <a href="mailto:mdl@ville-chaumont.fr">mdl@ville-chaumont.fr</a></b> <b>Téléphone : 03 25 32 10 39 / 06 31 52 98 86</b>			

# Maison du Temps Libre



# Maison du Temps Libre

## Rue Jules Ferry

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7H30 à 12h15 13h30 à 18h15	<b>A partir de 6 ans</b> (ou scolarisé à l'école élémentaire)	Restaurant école René Cassin <b>ATTENTION</b> <b>pas de restauration aux vacances de Noël</b>
<b>Vacances</b>	Toutes périodes			
<b>Tarif inscription</b>	Adhésion annuelle : au C'Sam par chèque bancaire ou espèce selon quotient familial Tarif restauration : paiement à réception de la facture auprès du Trésor Public			
<b>Pré-inscription et inscription</b>	<b>1 – pré-inscription annuelle au C'SAM sur rendez vous</b> <b>2 - <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou au C'SAM (règlement de service)</b>			
<b>Renseignements</b>	Mail : <a href="mailto:mtl@ville-chaumont.fr">mtl@ville-chaumont.fr</a> Téléphone : 03 25 03 47 59 / 07 63 15 16 34			

## ACCUEILS DE LOISIRS SITUES DANS LES AUTRES COMMUNES

<p><b>BOLOGNE</b> Rue de Chaumont Tel : 03.25.31.08.22 ou 06.72.82.70.05</p>	<p><b>Les enfants scolarisés à partir de 3 ans (Propres et sans couche)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Par mail au C'SAM : <a href="mailto:guichet.unique@ville-chaumont.fr">guichet.unique@ville-chaumont.fr</a> ou auprès du directeur de la structure de loisirs</b></li> <li>• <b>Inscription obligatoire 15 jours avant chaque période de vacances ( règlement de service)</b></li> <li>• <b>Une facturation est établie au regard du planning transmis lors de l'inscription (sauf absence justifiée : santé ou absence impérative non prévisible)</b></li> <li>• <b>Fiche d'inscription par période de vacances à se procurer et à transmettre au directeur du centre ou au C'SAM</b></li> </ul>
<p><b>FRONCLES ACM VARBOR</b> Vacances : rue Arthur Girardin Mercredis : espace multiservice « beau soleil » 1 chemin des Carelles Tel : 06.31.46.15.56</p>	
<p><b>FOULAIN</b> Rue Moiron Tel : 03.25.21.22.17</p>	
<p><b>JONCHERY</b> Rue des Acacias Tel : 06.88.57.29.34</p>	
<p><b>NOGENT</b> Le Colombier d'Auguste et Emile Rue du colombier Tel : 03.25.03.19.88</p>	
<p><b>SONCOURT</b> 3 GRANDE RUE Tel : 06.40.27.29.96</p>	

# Accueil de Loisirs De BOLOGNE



# Accueil de loisirs de Bologne

## Rue de Chaumont

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7h30 à 12h00 13h30 à 18h15	<b>A partir de 3 ans, scolarisé, (Propres et sans couche)</b>	Sur place
<b>Vacances</b>	Toutes périodes Fermeture août et à Noël	7h30 à 12h00 13h30 à 18h30		
<b>Tarif inscription</b>	<b>Paiement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)</b>			
<b>Inscription</b>	<p><b>1 - <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances. (règlement de service)</b></p> <p><b>2 - Document à se procurer et à transmettre auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou au C'SAM au 03.25.30.60.69</b></p>			
<b>Renseignements</b>	<p><b>Mail : <a href="mailto:referent.bologne@gmail.com">referent.bologne@gmail.com</a></b></p> <p><b>Téléphone : 03 25 31 08 22 / 06 72 82 70 05</b></p>			

# Accueil de Loisirs

## FRONCLES



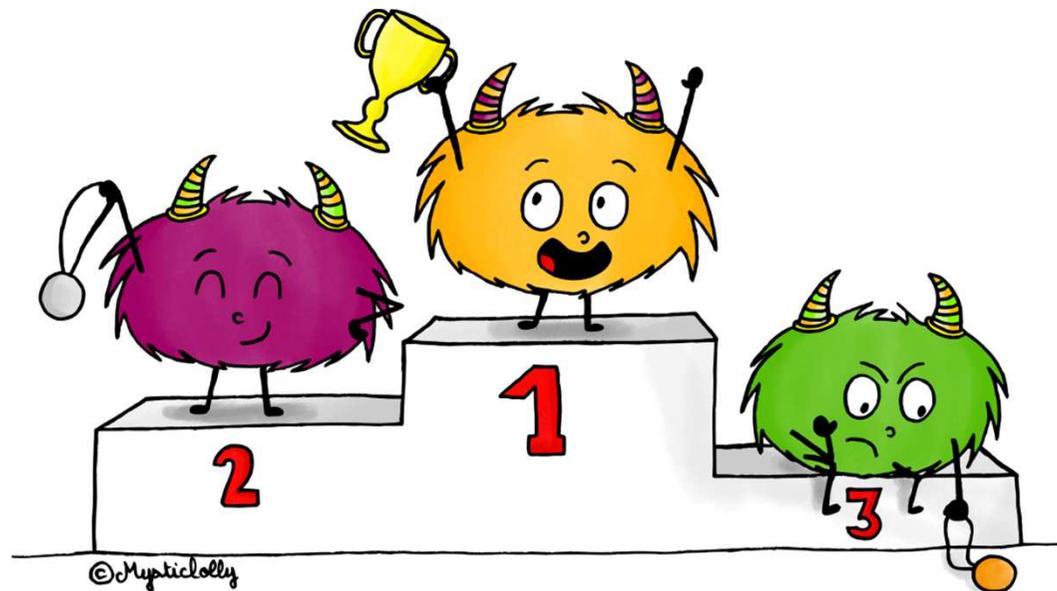
## Accueil de Loisirs Froncles

Vacances scolaires : Rue Arthur Girardin - site de Varbor

Mercredi : 1 Chemin des Carelles - Espace Multiservice Beausoleil

	Ouverture	Horaires	Agés	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7h30 à 12h00 13h30 à 18h15	<b>A partir de 3 ans, scolarisé, (Propres et sans couche)</b>	<b>Sur place</b>
<b>Vacances</b>	<b>Toutes périodes Fermeture en Août et vacances de Noël</b>	7h30 à 12h00 13h30 à 18h30		
<b>Tarif inscription</b>	<b>Païement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)</b>			
<b>Inscription</b>	<b>1 - <u>Inscription obligatoire 15 jours avant chaque période de vacances (règlement de service)</u> 2 - Document à se procurer et à transmettre auprès du directeur de l'accueil de loisirs. Ou au C'SAM au 03.25.30.60.69</b>			
<b>Renseignements</b>	<b>Mail : <a href="mailto:referent.froncles@gmail.com">referent.froncles@gmail.com</a> Téléphone : 06 31 46 15 56</b>			

# Accueil de Loisirs de FOULAIN



# Accueil de loisirs de Foulain

## Rue Moiron

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7h30 à 12h15 13h30 à 18h15	<b>A partir de 3 ans, scolarisé, (Propres et sans couche)</b>	<b>Foulain</b>
<b>Vacances</b>	Juillet			
	1 <sup>ère</sup> semaine toussaint, hiver, printemps.			
<b>Tarif inscription</b>	<b>Paiement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)</b>			
<b>Inscription</b>	<p><b>1 - <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances (règlement de service)</b></p> <p><b>2 - Document à se procurer et à transmettre auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou au C'SAM au 03.25.30.60.69</b></p>			
<b>Renseignements</b>	Mail : <a href="mailto:referent.foulain@gmail.com">referent.foulain@gmail.com</a> Téléphone : 03 25 31 22 17			

# Accueil de Loisirs JONCHERY



# Accueil de loisirs de JONCHERY

## Rue des Acacias

	Ouvertures	Horaires	Agés	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7h30 à 12h00 13h30 à 18h15	A partir de 3 ans, scolarisé (propres et sans couche) <b><u>En juillet</u></b>	Sur place <b>ATTENTION</b> <b>pas de restauration aux</b> <b>vacances de Noël</b>
<b>Vacances</b>	Toutes les périodes <b>Fermeture en août</b>	7h30 à 12h00 13h30 à 18h15		
<b>Tarif inscription</b>	<b>Païement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)</b>			
<b>Pré –Inscription et Inscription</b>	<b>1 - <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances (règlement de service) 2 - Document à se procurer et à transmettre auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou au C'SAM au 03.25.30.60.69</b>			
<b>Renseignements</b>	<b>Mail : <a href="mailto:referent.jonchery@gmail.com">referent.jonchery@gmail.com</a>  Téléphone : 06 88 57 29 34</b>			

# Accueil de loisirs de NOGENT



# Accueil de Loisirs de Nogent

## Le Colombier chez Augustine et Emile

### Vacances scolaires/mercredis

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7h30 à 12h15 13h30 à 18h30	A partir de 3 ans, scolarisé (propres et sans couche)	Sur place
<b>Vacances</b>	Toutes les périodes <b>Fermeture en août</b> <b>Et à Noël</b>			
<b>Tarif inscription</b>	Paiement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)			
<b>Pré –Inscription et Inscription</b>	<p><b>1 - <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances (règlement de service)</b></p> <p><b>2 – document à se procurer et à transmettre auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou à France service au 03.25.31.03.73</b></p>			
<b>Renseignements</b>	<p><b>France services 14 place de la Résistance 52800 NOGENT</b></p> <p><b>Mail : franceservice.nogent@agglo-chaumont.fr</b></p> <p><b>Téléphone : 03 25 31 03 73/ 06 07 78 79 83</b></p>			

# Accueil de Loisirs SONCOURT



# Accueil de loisirs Soncourt

## 3 Grand Rue

	Ouverture	Horaires	Age	Restauration
<b>Mercredis</b>	oui	7h30 à 12h00 13h30 à 18h15	<b>A partir de 3 ans, scolarisé (propres et sans couche)</b>	<b>Sur place</b>
<b>Vacances</b>	<b>Toutes périodes Fermeture août et vacances de Noël</b>	7h30 à 12h00 13h30 à 18h30		
<b>Tarif inscription</b>	<b>Paiement à réception de la facture auprès du trésor public selon fréquentation (demi-journée, journée complète, journée complète avec restauration)</b>			
<b>Inscription</b>	<b>1 - <u>Inscription obligatoire 15 jours</u> avant chaque période de vacances (règlement de service) 2 - Document à se procurer et à transmettre auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou au C'SAM au 03.25.30.60.69</b>			
<b>Renseignements</b>	Mail : <a href="mailto:referent.soncourt@gmail.com">referent.soncourt@gmail.com</a> Téléphone : 06 40 27 29 96			

# Les autres organisateurs d'Accueil de Loisirs de l'Agglomération

Convention entre l'Agglomération et les Associations

## **FRANCAS de la Haute-Marne :**

Téléphone : 03. 51. 39. 80. 06 / 06. 24. 94. 27. 57

Mail : [lesfrancas52000@gmail.com](mailto:lesfrancas52000@gmail.com)

## **Fédération A.D.M.R de la Haute-Marne**

Accueil de Loisirs de BIESLES (périodes de vacances scolaires)

Téléphone 03.25.35.05.50

Mail : [info.fede52@admr.org](mailto:info.fede52@admr.org)